



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

Recueil Spécial Des Actes Administratifs

RECUEIL SPECIAL 2014-J-du 26 mars 2014

La version intégrale du recueil est consultable

- sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

- soit sur papier ;
- soit sur support informatique ;
- soit par messagerie électronique.

SOMMAIRE

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'Auvergne et du Puy de Dôme

Service des Ressources Humaines

ARRETE n° 1-2014 du 25 mars 2014 de nomination du gérant intérimaire du SIP de Clermont-Ferrand Sud Ouest



DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AUVERGNE ET DU PUY DE DÔME

Service des Ressources Humaines

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne et du Puy de Dôme

Décision n° 1-2014

- VU** la vacance de comptable au 19 mars 2014 au SIP de CLERMONT-FERRAND SUD-OUEST,
- VU** l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptables publics et le décret n°2010-986 du 26 août 2010 relatif au statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances publiques,
- VU** les nécessités de service,

DECIDE

Article1 : Monsieur Thierry DUVERT est désigné en qualité de gérant intérimaire du SIP de CLERMONT-FERRAND SUD-OUEST,

Article2 : La présente décision prend effet le 26 mars 2014.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 mars 2014

Le directeur régional des finances publiques

Jean-Noël BRIDAY
Administrateur général des finances publiques

COPIES

- Monsieur Thierry DUVERT
- Madame, Messieurs les inspecteurs principaux auditeurs.
- Madame la responsable de la division Cadre de travail.
- Madame la responsable de la division Comptabilité.
- Monsieur le responsable de la division Particuliers - Missions foncières.
- Monsieur le responsable de la division Etudes et Stratégie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES